

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 DECEMBRE 2021

Numéro	28
Objet	Exercice de la compétence - gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations - délégation de compétence de Troyes champagne métropole au SDDEA - pour les années 2022, 2023 et 2024
Rapporteur	Jean-Michel VIART

Date de convocation et d'affichage : 10 décembre 2021.

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h52.

**Nombre de membres**

- En exercice : 135
- Présents : 101
- Votants (présents + pouvoirs - non-participation) : 122

**Présents :** ABEL Jean-Pierre, BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BETTINGER Sylviane, BEURY Loëtitia, BLANCHARD Dominique, BLANCHON David, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, BOUDADI Rachida, BRET Marc, BUTAT André, CASTEX Jean-Marie, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Anicet, CHAMPAGNE Bernard, CHATELAIN Edouard (suppléant), CHEVALIER Bertrand, CHOISELAT Emmanuel, CHOMAT Christophe, COCHET Jean-Michel, CORNEVIN Jean-Pierre, COURTOIS Jean-Christophe, DAHDOUH Fadî, DA ROCHA Katia, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DENIS Valéry, DESROUSSEAU Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUCHÊNE Annie, DUQUESNOY Olivier, DUSACQ Maxime, ERMINI Hervé (suppléant), FARINE Bruno, FRAPIN David, GARIGLIO Elisabeth, GATOUILLET Marcel, GAURIER Marlène, GAURIER Claude, GERARD Fabien, GIRARDIN Olivier, GIROT Thierry (suppléant), GOUJARD Pascal, GRAFTEAUX PAILLARD Marie, GROSJEAN Patrick, GUITTON Jordan, GULTEKIN Gulcan, GUNDALL Philippe, HANDEL William, HELIOT-COURONNE Isabelle, HENNEQUIN Virgil, HENRI Pascal, HIMEUR Aïcha, HONORÉ Nicolas, HOUARD Bruno, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, Rémi HANON (suppléant), JOLLIOT Marie-France, JOUAULT Gervaise, KIEHN Patricia, LANOUX Claudie, LEBECQ Jérémy, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELLE Flavienne, LEPRINCE Didier, LEQUIEN Ombeline, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MAGLOIRE Arnaud, MALARMEY Michelle, MARTY Rémy, MEIRHAEGHE Jean-François, MEIRHAEGHE Sonia, MENNETRIER Nicolas, MONTAGNE Jean-Jacques, MOSER Alain, NINOREILLE Francine, OUADAH Karima, PAUWELS Cécile, PORTIER-GUENIN Françoise, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, RAYMOND Arnaud, RENOIR Gilles, RESLINSKI Jean-François, ROBLET Bernard, ROUSSELOT Nicole, SAUVAGE Philippe, SEBEYRAN Marc, SOMSOIS Hervé, THIENOT Régis, THOMAS Christine, TRESSOU Marie-Hélène, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZAJAC Anna

**Excusés et ont donné pouvoir :** BACHMANN Jean-Marie à RESLINSKI Jean-François, BAGATTIN Mélanie à CHOMAT Christophe, BAZIN MALGRAS Valérie à LEPRINCE Didier, BILLET André à BLANCHARD Dominique, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, GARNERIN David à DUQUESNOY Olivier, GIRARD Marc à ROUSSELOT Nicole, GONCALVES José à GARIGLIO Elisabeth, GUILLAUMET Virginie à SOMSOIS Hervé, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, LANDREAT Pascal à Marie GRAFTEAUX-PAILLARD, LE CORRE Marie à HONORÉ Nicolas, LEMELAND Caroline à SEBEYRAN Marc, MANDELLI François à BAUDOUX Bruno, NONCIAUX-GRADOS Véronique à DRAGON Jean-Luc, QUINTART Sylvie à LEDOUBLE Catherine, ROUSSEAU Pauline à LEBECQ Jérémy, SAINTON Michel à MEIRHAGHE Jean-François, SERRA Frédéric à DENIS Valéry, VIARDOT Gaëlle à LEQUIEN Ombeline, RICHARD Vincent à GOULARD Pascal

**Excusés :** BECARD Francis, DE VILLEMEREUIL Gérard, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, FRAENKEL Stéphanie, GESNOT Dany, MARTINOT Bruno, PETIT Christine, POIVEZ Kevin, RICHARD Sophie, SIMON Eric, VAN DE ROSTYNE Alain

**Ne prend pas part au vote :** POTTIER Denis

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		
		Pour	Contre	Abstention
122	01	122		

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 DECEMBRE 2021****EXERCICE DE LA COMPETENCE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS DELEGATION DE COMPETENCE DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE AU SDDEA POUR LES ANNEES 2022, 2023 et 2024**

Annexe : convention de délégation de l'exercice de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

**Exposé :**

Conformément aux dispositions légales en vigueur, il est possible pour l'EPCI compétent de déléguer tout ou partie de la compétence GEMAPI à un syndicat mixte, reconnu Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) ou Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE).

Par délibération n° 23 du 11 octobre 2019, Troyes Champagne Métropole a délégué, pour les années 2020-2021, les missions décrites à l'alinéa 8 de l'article L.211-7 du Code de l'environnement «*La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines*» au SDDEA, ceci pour une partie du territoire de compétence de Troyes Champagne Métropole délimitée par le Bassin versant de la Seine Troyenne. Cette délégation a débuté à compter de la date de labellisation EPAGE du SDDEA, la convention de délégation a ainsi été signée le 16 mars 2021.

Afin d'assurer la continuité du programme d'actions lancé dans le cadre de la délégation engagée depuis 2019 et de mener l'étude hydrologique sur le bassin versant du Marais de Villechétif, il est proposé de poursuivre cette délégation de compétence pour les trois années à venir (2022-2024).

Par ailleurs, afin d'assurer une cohérence d'action à l'échelle du bassin versant de l'Hozain, il est proposé de déléguer au SDDEA l'élaboration et la réalisation d'un plan pluriannuel de restauration et d'entretien dans le cadre d'une délégation des alinéas n° 2 et 8 de la compétence GEMAPI.

Les parties de compétence déléguée seront exercées au nom et pour le compte de Troyes Champagne Métropole. La convention ci-annexée fixe les objectifs à atteindre, les indicateurs de suivi et les modalités de contrôle de l'autorité délégante ainsi que les modalités financières et les moyens mis à disposition.

Le montant maximum alloué à cette délégation est fixé à 150 000 € HT pour les 3 années, sous réserve d'inscription des crédits aux budgets 2022 et suivants.

**Décision :**

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER le principe de délégation à l'EPAGE SDDEA, pour les années 2022, 2023 et 2024, des missions définies à l'alinéa n° 8 de l'article L. 211-7 du Code de l'Environnement s'agissant du bassin versant du marais de Villechétif et des alinéas n° 2 et n° 8 de l'article L. 211-7 du Code de l'Environnement s'agissant du bassin versant de l'Hozain ;**

- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole à signer la convention ci-annexée à intervenir avec le SDDEA ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant, à signer tout acte administratif, juridique et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.**